



FRAIS
MÉDICAUX



ASSISTANCE



BAGAGES



CAPITAL



RESPONSABILITÉ
CIVILE

365

CAP MULTI VOYAGES

Allianz 

NOTICE D'ASSURANCE N° 78 931 532

TABLEAU DES MONTANTS DE GARANTIES

GARANTIES

MONTANTS

FRAIS D'ANNULATION TOUT SAUF

Selon conditions du barème des frais d'annulation

Maximum par personne : 7 000 € par voyage
et 15 000 € par an
Maximum par événement : 30 000 €

Franchise par personne

Motif médical : 30 € par personne
Autre motifs : 15 % du montant des frais d'annulation avec
un minimum de 50 €

GARANTIES

MONTANTS

CORRESPONDANCE MANQUEE

Maximum de 300 € par personne
Franchise de 6 heures

GARANTIES

MONTANTS

BAGAGES

2 000 € par personne maxi de 10 000 € par événement

Objets précieux

50 % du montant de la garantie

Franchise par dossier

30 €

Retard de livraison > 24 heures

300 € par personne

GARANTIES

MONTANTS

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Rapatriment ou transport sanitaire

Frais réels

Envoi d'un médecin sur place

Frais réels

Accompagnement lors du rapatriement ou transport

Titre de transport

Présence en cas d'hospitalisation

Titre de transport

Prolongation de séjour à l'hôtel

Frais d'hôtel 100 € par jour, Maxi 10 jours

GARANTIES

MONTANTS

ASSISTANCE RAPATRIEMENT

| | |
|--|--|
| Frais hôteliers | Frais d'hôtel 100 € par jour, Maxi 10 jours |
| Remboursement complémentaire des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation à l'étranger Prise en charge en cas d'hospitalisation sans franchise | 300 000 € par personne maxi 600 000 € par événement |
| Franchise par dossier frais médicaux | 30 € |
| Soins dentaires d'urgence | 250 € |
| Transport du corps en cas de décès <ul style="list-style-type: none">• Rapatriement du corps• Frais funéraires nécessaires au transport• Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant assuré• Formalités décès | Frais réels 3 000 € Titre de transport Titre de transport d'un membre de la famille + frais d'hôtel 80 € par jour, Maxi 3 nuits |
| Retour prématuré | Titre de transport |
| Paiement des frais de recherche ou de secours (en montagne, uniquement sur piste de ski balisée) | 5 000 € par personne 5 000 € par événement |
| Envoi de médicaments à l'étranger | Frais d'envoi |
| Avance de fonds à l'étranger | 5 000 € |
| Chauffeur de remplacement | |
| Assistance juridique à l'étranger <ul style="list-style-type: none">• Paiement d'honoraires• Avance de la caution pénale | 5 000 € 15 000 € |
| - services informations et conseils médicaux - services informations concernant les visas - services informations concernant les vaccinations - transmission de messages - assistance passeport, pièces d'identité | Conseil |

GARANTIES

MONTANTS

ASSURANCE NEIGE

| | |
|---|---|
| Remboursement des forfaits remontées mécaniques et des cours de skis suite à accident | 300 € par personne Maximum par événement 600 € |
| Location du matériel de ski de remplacement en cas de bris du matériel de ski personnel | 150 € par personne Maximum par événement 300 € |
| Frais de secours sur piste balisée | Frais réels dans la limite de 8 000 € par événement |

GARANTIES

MONTANTS

RESPONSABILITÉ CIVILE A L'ETRANGER

| | |
|--|---|
| Dommages corporels, matériels et immatériels | 3 000 000 € Etats-Unis et Canada : 1 500 000 € |
| Dommages matériels et immatériels seuls | 150 000 € |
| Franchise par dossier | 150 € |

GARANTIES

MONTANTS

FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR

Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis, en cas de retour prématuré
Franchise 1 jour

Maxi 5 000 € par personne et 15 000 € par événement

GARANTIES

MONTANTS

INDIVIDUELLE ACCIDENT

En cas de décès

30 000 € par personne maxi 30 000 € par événement

En cas d'invalidité permanente totale

75 000 € par personne maxi 75 000 € par événement

GARANTIES

MONTANTS

RETARD D'AVION

Vol charter et vol réguliers

Retard de plus de 6 heures

Maximum de 300 € par personne et 900 € par événement

GARANTIES

MONTANTS

RETOUR IMPOSSIBLE

Pendant le voyage

100 € par nuitée et par personne avec un maxi de 5 nuitées

PRISE D'EFFET

EXPIRATION DES GARANTIES

Annulation : le jour de la réservation du voyage

Annulation : le jour du départ

Autres garanties : le jour du départ prévu

Autres garanties : le jour du retour prévu de voyage

Les autres garanties indiquées ci-dessus sont applicables pendant la durée du voyage correspondant à la facture délivrée par l'organisateur avec un maximum de 90 jours à compter de la date de départ en voyage.

Délai de souscription

Pour que la garantie Annulation soit valide, le présent contrat devra être souscrit simultanément à la réservation du voyage ou avant le commencement du barème de frais d'annulation.